

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 +6 pouvoirs

**Date de convocation**  
**7 décembre 2022**

**Date de publication**  
**15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE.**

Représentés : **Raphaël DA CRUZ par Pierre Mary, Jean-Luc DEROZIERES par Anita DANGIN, Emmanuel PROVIN par Bruno LORILLERE, Régis RENARD par Claudine BAUDIN ERARD, Marie-José ROY-DECHANET par Lucienne WOJTYNA, Jean-Baptiste SCHREINER par Mélanie SIGNORY.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

**N° de délibération : 13\_13122022**

**13 : AMENAGEMENT DU PARC DE LA GRAVIERE – LOT 2 « MOBILIERS, JEUX ET ESPACES VERTS » - AVENANT N°1**

**Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY**

Par délibération en date du 12 octobre 2021, il avait été approuvé le projet d'aménagement d'un pumptrack et du site de la Gravière et Monsieur le Maire avait été autorisé à signer les marchés correspondants. Le lot 2 du marché d'aménagement de la gravière « Mobiliers, jeux et espaces verts » a été attribué à la société ID VERDE pour un montant de 178 685.67 € HT. Cependant, il s'avère que la formule de révision des prix inscrite au CCAP est uniquement basée sur l'indice EV1 « Travaux de végétalisation » ce qui n'est pas adapté au calcul du prix de la prestation proposée. En effet le prix de la prestation proposée par l'entreprise se compose à 11% d'espaces verts et 89% de mobiliers et jeux. Il conviendrait donc d'adapter la formule de révision afin que les indices tiennent compte de cette réalité soit un indice de référence (I) égal à  $0.11 \times EV3$  (Travaux de création d'espaces verts) +  $0.89 \times BT42$  (menuiserie en acier et serrurerie).

La modification des indices de révision entraînant la conclusion d'un avenant avec la société IDVERDE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la formule de révision des prix prévue au CCAP du marché conclu avec la société IDVERDE pour le lot 2 « Mobiliers, jeux et espaces verts »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. B.', written in a cursive style.

..Simone...DEVAUX....., secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Simone Devaux', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.